

ADVISO AUDIT ET CONSEIL

*Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux comptes*

**Parc d'Activités de la Clarence
Rue Charles Legay
62 460 Divion**

SARLU AB CHAUFFAGE

**Rapport sur la transformation de la société AB CHAUFFAGE,
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
en Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.**

S.A.R.L.U. AB CHAUFFAGE
501 328 074 R.C.S. DUNKERQUE
36, Rue Robert Vangheluwe – 59 240 DUNKERQUE
Ce rapport contient 3 pages

ADVISO AUDIT ET CONSEIL

Société de Commissariat aux comptes

SARLU AB CHAUFFAGE

Siège social : 36, Rue Robert Vangheluwe – 59 240 DUNKERQUE

Capital social : € 50 000

N° SIRET : 501 328 074 R.C.S. DUNKERQUE

Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la société AB CHAUFFAGE, Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle en Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.

A l'associé unique,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 223-43 et de l'article L. 224-3 du code de commerce, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application de l'article L.223-43 du code de commerce sur la situation de votre société et en application de l'article L.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés si applicable.

ADVISO AUDIT ET CONSEIL

Société de Commissariat aux comptes

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- La valeur des biens composant l'actif social telle qu'inscrite au bilan au 30 juin 2025 n'appelle pas de remarque particulière de notre part et est principalement constituée par un fonds commercial, des immobilisations corporelles, des stocks et des créances clients présentant peu d'antériorité et une trésorerie nette largement positive. Toutes les dépréciations nécessaires ont été comptabilisées.
- Les derniers comptes annuels arrêtés au 30 juin 2025 font apparaître un chiffre d'affaires de 880 022 euros et un résultat net légèrement positif après prise en compte du résultat exceptionnel lié à des cessions d'immobilisations et d'une légère hausse des rémunérations. Les capitaux propres s'élèvent à cette date à plus de 700 000 euros et le capital social à 50 000 euros. L'endettement bancaire est nul.

L'analyse de la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation n'appelle donc pas de commentaire particulier de notre part.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Divion, le 06 octobre 2025

Le Commissaire aux comptes

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line and a small flourish.

ADVISO AUDIT ET CONSEIL

Associé

Arnaud Cauët